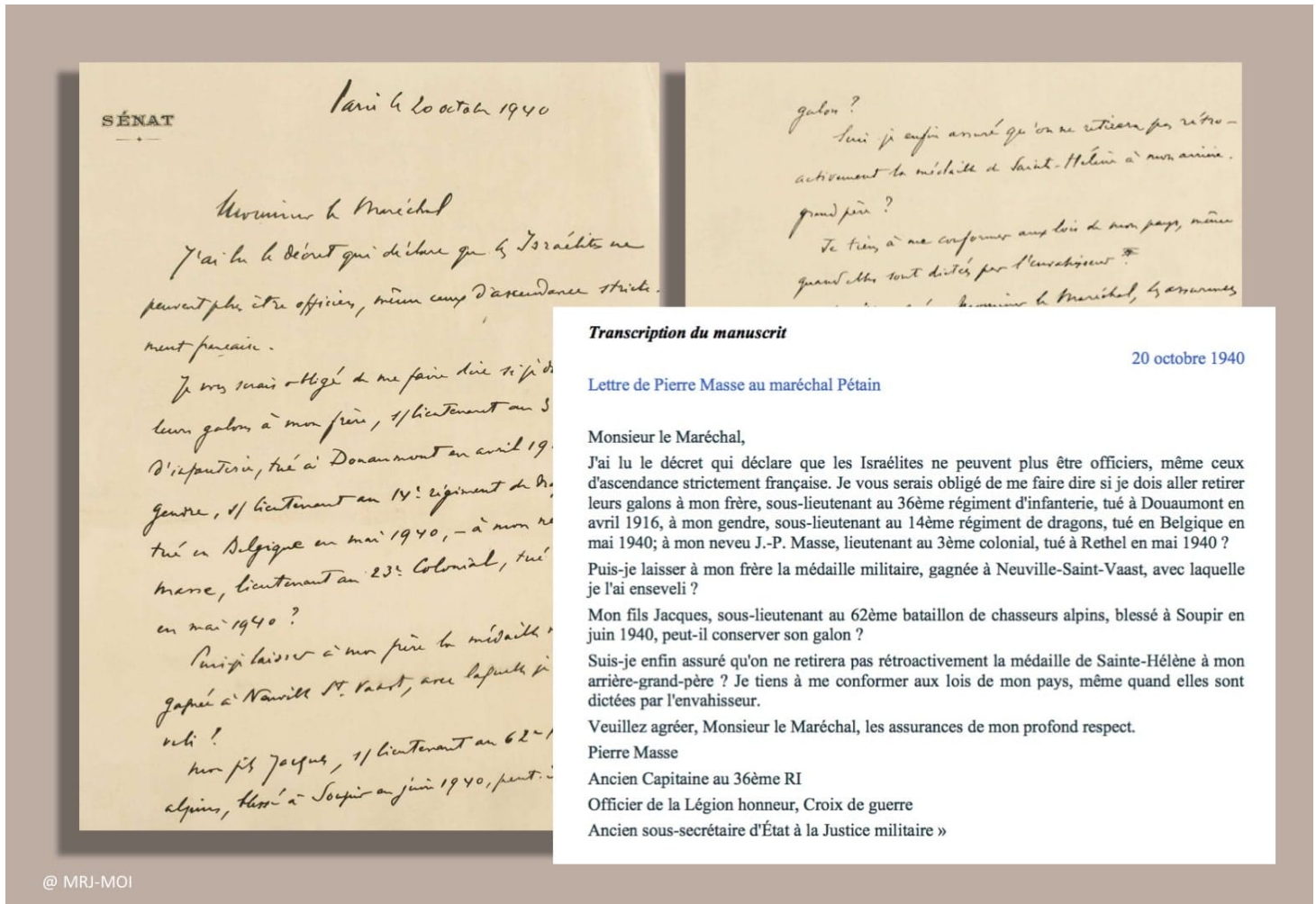


Lettre manuscrite du sénateur Pierre Masse au maréchal Pétain, relative à l'interdiction faite aux Juifs d'exercer les fonctions d'officier.

Documents



SÉNAT

Paris le 20 octobre 1940

Monsieur le Maréchal

J'ai lu le décret qui déclare que les Israélites ne peuvent plus être officiers, même ceux d'ascendance strictement française.

Je suis obligé de me faire dire si je dois aller retirer leurs galons à mon frère, 1^{er} lieutenant au 3^e régiment d'infanterie, tué à Douaumont en avril 1916, à mon gendre, 1^{er} lieutenant au 14^e régiment de dragons, tué en Belgique en mai 1940, - à mon neveu, lieutenant au 23^e Colonial, tué en mai 1940 ?

Puis-je laisser à mon père la médaille gagnée à Neuville St. Vaast, avec laquelle je suis ?

Mon fils Jacques, 1^{er} lieutenant au 62^e bataillon alpin, blessé à Soupir en juin 1940, peut-il conserver son galon ?

galon ?

Suis-je enfin assuré qu'on ne retirera pas rétroactivement la médaille de Sainte-Hélène à mon arrière-grand-père ?

grand-père ?

Je tiens à me conformer aux lois de mon pays, même quand elles sont dictées par l'invasisseur.

Transcription du manuscrit

20 octobre 1940

Lettre de Pierre Masse au maréchal Pétain

Monsieur le Maréchal,

J'ai lu le décret qui déclare que les Israélites ne peuvent plus être officiers, même ceux d'ascendance strictement française. Je vous serais obligé de me faire dire si je dois aller retirer leurs galons à mon frère, sous-lieutenant au 36^e régiment d'infanterie, tué à Douaumont en avril 1916; à mon gendre, sous-lieutenant au 14^e régiment de dragons, tué en Belgique en mai 1940; à mon neveu J.-P. Masse, lieutenant au 3^e colonial, tué à Rethel en mai 1940 ?

Puis-je laisser à mon frère la médaille militaire, gagnée à Neuville-Saint-Vaast, avec laquelle je l'ai enseveli ?

Mon fils Jacques, sous-lieutenant au 62^e bataillon de chasseurs alpins, blessé à Soupir en juin 1940, peut-il conserver son galon ?

Suis-je enfin assuré qu'on ne retirera pas rétroactivement la médaille de Sainte-Hélène à mon arrière-grand-père ? Je tiens à me conformer aux lois de mon pays, même quand elles sont dictées par l'invasisseur.

Veillez agréer, Monsieur le Maréchal, les assurances de mon profond respect.

Pierre Masse

Ancien Capitaine au 36^e RI

Officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre

Ancien sous-secrétaire d'État à la Justice militaire »

@ MRJ-MOI

Lettre, 20 oct.1940 © Arch. nationales_72AJ/35-72AJ/89

<https://museemrjmoi.com>